

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 72 (1946)
Heft: 22

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

risa de plus en plus avec l'électricité et les installations électriques. De telles déclarations datant de 1916, ne prouvent donc rien en ce qui concerne la façon de voir des ingénieurs et des fabricants de véhicules en 1928. La demanderesse indique elle-même dans la description du brevet litigieux le motif qui l'engagea à entreprendre pour les véhicules le réglage dans le circuit haute-tension : on avait entre-temps appris à commuter aussi des courants à haute-tension. On ne peut donc en tout cas pas dire qu'il s'agissait là d'une solution personnelle ou d'éprouver la possibilité de réalisation pratique d'une idée qui d'après les tendances du moment pouvait sembler au premier abord irréalisables. (B. G. E. 69 II. 187). Il n'y a également là aucune circonstance qui puisse être mise en parallèle avec celle de l'arrêt sur les crampons Mordax (B. G. E. 69 II. 200). Dans ce dernier cas, l'invention se trouvait dans le fait que le progrès technique, considérable, avait été trouvé contre toute attente, sur la base d'essais systématiques et très vastes. Contrairement aux conditions de ce dernier cas, les spécialistes en construction d'électromoteurs et de véhicules sur rails n'ont fait que transférer aux moteurs de véhicules l'idée connue qui avait déjà fait ses preuves dans les installations fixes à haute tension et ce transfert correspondait aux tendances du moment. Ce transfert n'était pas une étape de la lutte contre les préjugés s'opposant à l'idée de la solution en elle-même, mais un problème de construction. On devait en particulier construire l'installation de commutation tout entière de façon qu'elle puisse fonctionner avec sûreté malgré les secousses du trafic ferroviaire. Dans cette direction il y avait, comme on l'a fait remarquer précédemment, certaines possibilités inventives. Celles-ci ne sont pas encore réalisées dans le brevet litigieux car ce dernier ne dévoile justement pas comment l'on doit procéder dans le cas des véhicules. Cela ne fut fait que plus tard dans le brevet n° 142 560 de la demanderesse. Et dans ce dernier brevet, la commutation est réalisée autrement que dans le premier, puisque le transformateur même ne présente aucune subdivision.»

Tels sont les principaux considérants du Tribunal fédéral concernant, dans le cas particulier, l'appréciation de la différence entre l'invention et la simple mesure constructive. Le lecteur s'étonnera peut-être de leur ampleur, mais la question est délicate. Il est souvent difficile de tracer la limite entre l'invention et la simple mesure constructive, ceci d'autant plus qu'après coup, une idée nouvelle paraît souvent simple et naturelle. Et, il ne faut pas oublier les droits de l'inventeur ; le métier d'inventeur n'est pas facile ; beaucoup d'inventions qui semblent prometteuses, n'apportent que des déceptions ; pour d'autres, dont l'exploitation est intéressante, on s'aperçoit un beau jour qu'elles n'étaient pas nouvelles au moment du dépôt, parce que décrites dans un vieux brevet oublié ou dans un ouvrage technique reposant sur les anciens rayons d'une bibliothèque. Et, lorsque l'invention est intéressante et nouvelle, arrive le contrefacteur qui, pour sa défense, affirme dédaigneusement qu'il s'agit d'une idée dépourvue de toute originalité et que chacun pouvait trouver. C'est là une arme dangereuse pour l'inventeur et on ne peut que se féliciter de voir nos tribunaux examiner à fond un point aussi délicat :

A. BUGNION.
Ingénieur-Conseil.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.

Communiqué.

Vingt-cinq architectes, représentant dix-huit pays, ont participé à Londres, du 23 au 28 septembre, à la conférence du Comité de direction des « Réunions internationales d'Architectes », sous la présidence de M. Auguste Perret, membre de l'Institut, président du Conseil supérieur de l'Ordre français des Architectes.

La conférence a été unanime à constater qu'une union mondiale des architectes est nécessaire et que cette union doit être créée en réorganisant les « Réunions internationales d'Architectes » (R. I. A.). L'U. N. E. S. C. O. a annoncé son intention de mettre, à Paris, des locaux à la disposition du nouveau bureau permanent de l'organisation.

La conférence a, en outre, après avoir élu le nouveau président des R. I. A. en la personne du professeur Sir Patrick Abercrombie, de Londres, décidé de tenir son prochain congrès, l'année prochaine, en Suisse.

Les architectes suisses étaient représentés à cette réunion par MM. Ernest F. Burekhardt (Zurich), délégué de la section suisse et Jean-Pierre Vouga (Lausanne), membre du Comité central des R. I. A. MM. van Resteren (Pays-Bas) et S. Giedion (Zurich) président et secrétaire général des Congrès internationaux d'architecture moderne (C. I. A. M.) ont en outre assisté à toutes les délibérations.

VOUGA.

LES CONGRÈS

Réunion de la Commission internationale des Grands Barrages.

Paris, le 3 octobre 1946.

Après une interruption de travail de sept ans, la Commission internationale des Grands Barrages s'est réunie à Paris, le 3 octobre 1946, sous la présidence de son président d'honneur, M. Mercier, dans le but de reprendre ses travaux.

M. Coyne, président de la Commission française de la C. I. G. B. a été nommé président, tandis que le représentant du Gouvernement des Indes, M. Kar Bahadur Khosla, le représentant de la Suède, M. Westerberg et l'ingénieur-conseil américain, M. Savage ont été nommés vice-présidents.

Douze nations étaient représentées.

La Commission décida, sur l'invitation de la Suède, de convoquer un Congrès des Grands Barrages en Suède pour l'année 1948 et, sur l'invitation du gouverneur des Indes, un second Congrès aux Indes en 1950.

Tous les travaux entamés par la Commission, tels que la rédaction d'un dictionnaire technique international des Grands Barrages, le Registre statistique et le répertoire international des Grands Barrages, seront continués.

Le Bulletin périodique de la Commission sera à nouveau publié, et un numéro paraîtra vers la fin de l'année.

Pour le Congrès de 1948, ce sont les questions posées pour le Congrès prévu à Berlin en 1940 qui seront reprises avec une petite modification. Ces questions sont les suivantes :

N° 8. Exposé critique des mesures des sous-pressions et des contraintes en résultant, dans un barrage.

- N° 9. Méthodes et instruments pour la mesure des tensions et déformations dans les barrages.
 N° 10. Dispositions les plus récentes pour empêcher la formation des renards.
 N° 11. Enseignements résultant de l'utilisation des méthodes d'essai et de l'emploi des ciments spéciaux pour grands barrages.

La question n° 9 a été changée ; elle traitait tout d'abord de la fondation des barrages.

Si cette question a déjà été préparée par un Comité, l'article sera imprimé sous « Communications ». Les langues employées pour ces articles seront le français et l'anglais.

Il est à espérer que la Suisse fournira aussi des réponses à ces questions. Tout ingénieur suisse ou société d'ingénieurs suisse est invité à participer à ces études ou à préparer une réponse. Le président de la Commission suisse des Grands Barrages donnera volontiers tous renseignements concernant ces publications.

H.-E. GRUNER, ing.-conseil.

Bâle, le 5 octobre 1946.

Association internationale des Ponts et Charpentés.

Cette association, dont le siège est à Zurich, a été fondée en 1929 sur l'initiative de son président d'honneur, M. A. Rohn, président du Conseil de l'Ecole polytechnique fédérale. Après une première prise de contact au début de cette année à Paris, l'A. I. P. C. a tenu les premières séances d'après-guerre de son Bureau et de son Comité permanent du 3 au 5 octobre à Bruxelles. Au cours de ces séances, auxquelles n'ont assisté, par suite des circonstances actuelles, que des délégués des pays alliés et neutres, le désir et la volonté de reprendre la collaboration internationale dans les domaines de l'Association internationale ont été exprimés à l'unanimité. Ainsi, il fut décidé d'organiser un nouveau congrès international des ponts et charpentés en 1948. Le lieu de réunion dans un pays neutre doit encore être désigné. De même, il est prévu de continuer selon les moyens financiers disponibles, l'édition des mémoires scientifiques, dont sept volumes ont été publiés jusqu'en 1944.

La direction administrative au siège de Zurich a été nommée comme suit : M. C. Andraea, professeur, a été confirmé en tant que président de l'Association et M. F. Stüssi, professeur à l'E. P. F., en tant que secrétaire général pour les constructions en acier. M. P. Lardy, professeur à l'E. P. F., en remplacement de M. M. Ritter, décédé, fut élu secrétaire général pour les constructions en béton armé. M^{lle} L. Gretenier fut chargée des fonctions de secrétaire. Le Bureau se compose en outre des vice-présidents suivants : M. G. Pigeaud, inspecteur général à Paris, M. E.-S. Andrews à Londres et M. F. Campus, professeur à Liège, et des conseillers techniques : M. L. Cambournac, directeur à Paris, le Dr O.-H. Ammann à New-York et M. P.-P. Bijlaard, professeur à Bandoeng (Indes néerlandaises) — Haarlem.

La prochaine réunion du Bureau et du Comité permanent, qui s'occupera particulièrement de la préparation du Congrès en 1948, aura lieu au printemps 1947 à La Haye.

BIBLIOGRAPHIE

Usines hydroélectriques de la Suisse et leurs réseaux d'interconnexion.

L'Association suisse pour l'aménagement des eaux vient de publier, avec le concours de l'Association suisse des électriciens,

une carte de la Suisse, à l'échelle 1 : 500 000, qui donne un bon aperçu des usines électriques suisses et des lignes de transport d'énergie et d'interconnexion. Cette carte, en trois langues, peut s'obtenir au prix de 12 fr., auprès du Secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des eaux, St. Peterstrasse 10, Zurich.

Soudure électrique, par M. Fr. Ulrich, chargé des cours de métallurgie à l'Ecole des Métiers de la Ville de Berne, et par M. K. Gloor, docteur en chimie, chef du département des recherches de la Fabrique de machines-outils Oerlikon, Bührle & C^{ie}. Une brochure 15 × 21 cm., 75 pages, 97 figures, 11 planches. Librairie F. Rouge & C^{ie} S. A., Lausanne, 1946.

L'ouvrage susmentionné est le premier d'une série intitulée : « Manuel de soudure à l'arc ». Aux termes mêmes de sa préface « Cette brochure est surtout destinée à servir de base à l'enseignement préparatoire » (Ecole des Métiers) ; il ne s'agit donc nullement d'une publication s'adressant à des ingénieurs ou à des spécialistes de la soudure.

Les auteurs, d'éminents connaisseurs, traitent à la perfection le sujet qu'ils s'étaient imposé, et pour cette raison, nous ne pouvons que recommander la lecture de la dite brochure aux débutants dans le domaine de la soudure. Néanmoins, de même que le maître de mathématiques supérieures trouve parfois plaisir à lire un livre d'arithmétique élémentaire, de même certains ingénieurs faits auront du plaisir à lire l'ouvrage précité.

L'ouvrage de MM. Ulrich et Gloor est admirablement présenté ; nous en félicitons tant ses auteurs que l'éditeur, auxquels nous souhaitons grand succès. A. D.

CARNET DES CONCOURS

Construction de hangar à l'aérodrome de Cointrin.

Jugement du jury.

Au printemps dernier, le Conseil d'Etat du canton de Genève a ouvert un concours restreint de projets en vue de la construction d'un hangar à avions et d'une halle de montage à l'aérodrome de Cointrin.

Onze projets ont été rendus, dont cinq comportent une construction en béton armé et six une construction métallique.

Le jury, présidé par M. le conseiller d'Etat Casati, a attribué, dans sa séance du 2 octobre, les prix suivants :¹

- 1^{er} prix, au total 10 000 fr., S. A. C. Zschokke.
 2^e » au total 8 500 fr., M. L. Meisser, ingénieur civil.
 3^e » au total 7 000 fr., Ateliers Giovanola frères.
 4^e » au total 5 500 fr., Wartmann & C^{ie}, construction métallique.
 5^e » au total 4 500 fr., M. P. Soutter, ingénieur civil.

Les 1^{er}, 3^e et 4^e prix concernant des constructions en acier, les 2^e et 5^e des constructions en béton armé.

Le projet de M. Bauty, ingénieur, à Genève, aurait, vu son mérite, reçu un 6^e prix si le nombre des prix n'avait pas été limité à cinq par le règlement du concours.

Cité ouvrière des Usines Tornos, à Moutier.

(Concours restreint.)

Jugement du jury :

Dix architectes furent invités à participer à ce concours. Le jury, chargé d'examiner les projets, a décerné les prix suivants¹ :

- 1^{er} prix : MM. Perrelet et Stalé, architectes, à Lausanne.
 2^e prix : M. H. Rüfenacht, architecte, à Berne.
 3^e prix : MM. W. Schindler et E. Knopfer, architectes, à Bienne et Zurich.
 4^e prix : M. H. Bracher, architecte, à Soleure et Berne.

¹ Un extrait du programme, du rapport du jury ainsi que quelques dessins des projets primés seront publiés à l'un de nos prochains numéros. (Réd.).